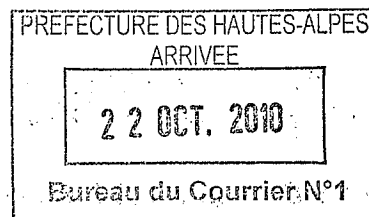


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 18 octobre 2010  
Convocation du : 11 octobre 2010



**Objet** : Adhésion au Syndicat Mixte du Buëch.

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

**Etaient présents** : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

**Excusés** : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset  
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

Le Président Michel Mescle informe l'assemblée, de l'initiative du Conseil Général des Hautes-Alpes pour créer un syndicat mixte dans la vallée du Buëch.

Selon les statuts proposés lors d'une réunion technique organisée en septembre dernier, le syndicat mixte aurait pour mission d'intervenir dans divers domaines :

- la valorisation des villages et des paysages fortement identitaires ;
- le développement d'une filière autour des activités aériennes de pleine nature, sportives et de loisirs ;
- l'accompagnement des projets de développement d'un tourisme réceptif intégrant toutes les ambitions d'un projet de développement durable ;
- le portage d'un projet structurant autour des énergies nouvelles ;
- la valorisation par la transformation sur place et la commercialisation des productions fruitières ou aromatiques.

Une enveloppe de 1 million € pendant 5 ans serait prévue, bien que la délibération du Conseil Général du 6 juillet 2010 n'en fasse pas état.

Après avoir entendu les conclusions des communes qui ont déjà délibéré sur ce sujet, Michel Mescle sollicite le conseil communautaire afin qu'il se prononce sur le principe d'une adhésion de la Communauté de Communes des Deux Buëch au Syndicat Mixte du Buëch.

Face à l'insuffisance des éléments pour appréhender tous les intérêts de la démarche, le conseil communautaire décide de surseoir à la décision de principe d'adhérer au syndicat mixte du Buëch. Un courrier sera envoyé au Conseil Général des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle

